

# Deux sujets en un

**E**n juillet 2021, la direction de la SAPESO a présenté aux élus des trois entreprises son projet de centralisation des productions des imprimeries de *La Charente Libre* et de *Pyrénées Presse* à l'imprimerie de la SAPESO.

La négociation relative à la fermeture de l'imprimerie de *La Charente Libre* s'est achevée en septembre 2022 au travers d'un PSE/PDV. 6 salariés ont fait le choix d'être mutés à l'imprimerie de Bordeaux, 12 ont refusé une mutation et ont été licenciés pour motif économique avec les mesures d'accompagnement du Plan réseau imprimerie, qui a pris fin le 31/12/2022. Les 6 arrivées de *Charente Libre* ont entraîné le départ de 6 salariés du centre d'impression de Bordeaux.

Informés de la tenue d'un CSE extraordinaire le 30 janvier 2023 au cours duquel la direction de la SAPESO a présenté son projet de fermeture de l'imprimerie de *Pyrénées Presse*, les salariés palois ont voté à l'unanimité, lors d'une assemblée générale du personnel, une non-parution au daté du 25 janvier, pour exprimer leur opposition à la fermeture de leur outil de travail.

Le 2 février, la direction de la SAPESO a présenté son projet de fermeture de l'imprimerie de *Pyrénées Presse* aux élus du CSE de la SAPESO, à échéance du 1<sup>er</sup> avril 2024. Comme pour les salariés de *La Charente Libre*, le choix est binaire : un transfert physique à Bordeaux ou un licenciement pour motif économique aux mêmes conditions que celles accordées aux salariés d'Angoulême.

Dans un communiqué daté du 3 février envoyé à l'ensemble des salariés de la SAPESO, **les élus SOM-CGT ont exprimé clairement leur position : pas de vampirisation de la charge de travail de Pau et pas d'augmentation de tirages de la 12B pour compenser l'absence dans les kiosques des éditions de *Pyrénées Presse*.**

Face au refus de la direction de la SAPESO d'envisager une solution alternative, les salariés de Pau ont utilisé le rapport de force à plusieurs reprises, entraînant des non-parutions. Fin mars, cette opposition a débouché

**Les élus SOM-CGT ont exprimé clairement leur position : pas de vampirisation de la charge de travail de Pau.**

sur une première réunion à Bordeaux, où les élus palois ont évoqué la possibilité d'accepter la fermeture de leur imprimerie, mais avec un décalage au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Deux réunions plus tard et après avoir entendu la direction proposer la fermeture de Pau au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un accord a été trouvé entre les deux parties pour une fermeture au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les élus et salariés palois estiment que sans que cela soit une victoire, ce délai supplémentaire leur laissera du temps pour prendre une décision difficile : venir à Bordeaux ou « accepter » un licenciement pour motif économique.

Prochamment, la direction de la SAPESO ouvrira une négociation relative à l'accord de méthode cadrant ce PSE/PDV avec les représentants du personnel de la SAPESO. Plus tard, des négociations de réorganisation de l'imprimerie de Bordeaux seront ouvertes, bien que le gros du travail a été fait à l'occasion de la centralisation des productions de l'imprimerie de *Charente Libre* en 2022. C'est dans ce paragraphe que le titre de notre communiqué du jour devient explicite. Les mandats en cours des représentants du personnel à la SAPESO doivent prendre fin le 26 juin 2023. Or, dans son compromis sur la date de fermeture de l'imprimerie de *Pyrénées Presse*, la direction de la SAPESO a fortement insisté pour avoir les mêmes interlocuteurs que ceux qui ont négocié la centralisation des productions de l'imprimerie de *Charente Libre*, arguant du fait que c'est un dossier global. En ce sens, lors de la réunion du CSE du mois de mars dernier, la direction a évoqué la possibilité de proroger les mandats en cours. Cependant, une prorogation requiert l'unanimité des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise (SOM-CGT et SNJ).

Le 24 avril, lors d'une réunion paritaire, les deux syndicats ont accepté de proroger les mandats jusqu'au 30 novembre 2024, soit 17 mois supplémentaires qui font l'objet d'un accord d'entreprise finalisé le 26 mai.

Cette prorogation n'est justifiée qu'au regard des conséquences sociales pour les salariés palois.

Les élus SOM-CGT ont un fort engagement moral vis-à-vis des salariés de l'imprimerie de *Pyrénées Presse*, qui ne seront pas mécontents d'apprendre que l'accord de méthode, document juridique complexe, sera négocié et signé par des élus expérimentés, passés à la lessiveuse de l'agenda social de l'entreprise qui laisse peu de répit depuis 2012. •